



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_335

Convention Fonds de concours transition
énergétique et bas carbone du patrimoine
communal - Centrale photovoltaïque sur la
toiture de l'École Maurice Bonnot

Métropole Européenne de Lille

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 24° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que suite à la demande de financement pour le projet de « centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'École Maurice Bonnot » dans le cadre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal » de la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Tourcoing a reçu une notification le 06 novembre 2025 l'informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 43 478,79 € HT (quarante-trois mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix-neuf centimes hors taxe) suite à la décision du Bureau métropolitain de la MEL qui a eu lieu le 26 septembre 2025 ;

Considérant que la subvention accordée par la Métropole Européenne de Lille permet le cofinancement à hauteur de 35% du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 123 220 € HT (cent vingt-trois mille deux cent vingt euros hors taxe) ;

DECIDONS

Article 1 : D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 43 478,79 € HT (quarante-trois mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix-neuf centimes hors taxe).

Article 2 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Métropole Européenne de Lille, qui contractualise le financement du projet de « centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'École Maurice Bonnot » et les relations entre les parties.

Article 3 : Les dépenses 2025 sont inscrites au budget 2025.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

03 DEC. 2025


Doriane BECUE

Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 03 DEC. 2025
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2025_335**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **03/12/2025**

Objet : **Signature Convention Fonds de concours MEL - Centrale photovoltaïque Ecole Bonnot**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **03/12/2025**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **0193_001.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251203-DAJI_D2025_335-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/12/2025**